

1. Description générale du profil d'un élève d'ITEP.

Référence : décret 2005-11 du 6 janvier 2005

A. Qu'est-ce qu'un élève d'ITEP ?

- Premier élément d'indication : ces élèves présentent des difficultés psychologiques d'intensité et de caractère durable, ayant résisté à d'autres prises en charge de première intention (mise en place de soins, suivi psychologique, accompagnement éducatif, ...).
- Les processus complexes d'interactions entre leurs difficultés personnelles, leur comportement et leur environnement les mettent en situation ou en risque de désinsertion familiale, scolaire ou sociale.
- Ce processus est handicapant et nécessite la mise en œuvre de moyens éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques conjugués pour restaurer leurs compétences et potentialités, favoriser le développement de leur personnalité et rétablir leur lien avec l'environnement et leur participation sociale.

La spécificité de l'ITEP est de proposer une approche interdisciplinaire

B. Que n'est pas un élève d'ITEP ?

Les élèves d'ITEP ne sont pas des enfants présentant des troubles autistiques ou des troubles psychotiques prédominants.

De même, les élèves présentant des troubles de déficiences intellectuelles importantes, requièrent d'autres modes d'éducation et de soins.

C. Les objectifs d'une orientation en ITEP

L'ITEP grâce à une prise en charge globale favorise le maintien dans des dispositifs ordinaires ou adaptés.

- il promeut les pratiques permettant, avec des dispositifs éducatifs variés, de construire ou développer des projets prenant en compte d'une part les ressources et les difficultés de l'enfant et d'autre part les possibilités ainsi que les limites de l'environnement.
- La mission des ITEP est d'amener le jeune concerné à un travail d'élaboration psychique, prenant en compte la nature des troubles psychologiques et leur dynamique évolutive et d'accompagner son développement singulier dans le cadre d'une prise en charge interdisciplinaire.
- Il accompagne les jeunes vers l'autonomie, avec une démarche personnalisée, suscitant chez chaque enfant le désir de savoir ce qui l'anime, l'intéresse, lui pose problème, interfère dans sa relation aux autres.

L'ITEP permet donc au jeune d'expérimenter le quotidien et les relations humaines, dans une perspective de maintien ou de retour dans les dispositifs habituels d'éducation, de scolarisation, de formation professionnelle.

Pour un jeune présent en ITEP depuis plus de 4 ans, la validité de la poursuite de l'ITEP doit être questionnée. En tout état de cause et pour toute demande de renouvellement d'ITEP, il importe de prendre en compte la pertinence du projet de sortie proposé par l'ITEP.

Synthèse

Il est nécessaire de :

- Prendre en compte l'essentiel des interactions avec l'environnement familial, scolaire et social, et de proposer des réponses au cas par cas.
- Elles peuvent:
 - être ponctuelles ou prolongées
 - mobiliser des dispositifs de champs variés: éducatifs, pédagogique, sanitaire, médico-social, voire un accompagnement social et/ou judiciaire.